



N° 18.47

SUBVENTION ADEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE dix-huit, le 12 décembre
Le bureau dûment convoqué le 07 décembre 2018
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BOSCH Jean-Marie

EXCUSE :

Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Dans le cadre de l'accompagnement technique et financier de cinq sites de compostage collectifs sur l'année 2019, le SMND peut solliciter une aide de l'ADEME (soit 50% de financement du coût total). La pérennité des sites de compostage est un point déterminant, c'est pourquoi la demande de subvention **doit être établie sur un programme trisannuel.**

Les actions proposées sont les suivantes :

2019	2020	2021
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement technique et financier de 5 sites de compostage partagé, - Organisation d'une formation de guides composteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement technique et financier de 4 sites de compostage partagé, - Suivi approfondi des 5 sites de compostage mis en place en 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement technique et financier de 3 sites de compostage partagé, - Suivi approfondi des 4 sites de compostage mis en place en 2020, - Suivi des 5 sites de compostage mis en place en 2019.
<p>Coût total : 12 102,50 € TTC Avec subvention ADEME Soit 24 205 € TTC sans subvention</p>	<p>Coût total : 11 935 € TTC Avec subvention ADEME Soit 23 870 € TTC sans subvention</p>	<p>Coût total : 11 797,50 € TTC Avec subvention ADEME Soit 23 595 € TTC sans subvention</p>

Ce budget prévisionnel n'engage pas le SMND à réaliser la totalité des actions proposées. La subvention est attribuée à la fin de chaque année en fonction des actions effectivement réalisées.

Je vous propose d'autoriser le président à demander les subventions auprès de l'ADEME.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 12 décembre 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



Pour le Président empêché,
Mme BIDAUD, vice-présidente